



APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE - CADRAGE 2023

26 septembre 2022

La loi de finances pour 2022 a prorogé les contrats de ville jusqu'en 2023. La programmation des contrats de ville pour 2023 constitue la dernière année de mise en œuvre de la contractualisation signée en 2015. L'année 2023 sera l'occasion de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des dispositifs autour de 3 axes prioritaires :

- l'éducation et la formation
- l'insertion, la formation et le développement économique
- le renforcement de l'accès aux droits et aux services publics

et 2 thématiques :

- la prévention santé et l'accès aux soins
- les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024

La date limite de saisie des demandes de subvention sur le portail Dauphin est fixée au **30 novembre 2022**.

La date limite de validation des programmations par les comités de programmation est fixée au 15 février 2023.

- Emplacement : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Appels à projets / Appel à manifestation d'intérêt](#) >
- Adresse de cet article :
<https://www.professionbanlieue.org/Appel-a-projets-politique-de-la-ville-cadrage-2022>